

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article9465>

Controverse en Grande-Bretagne autour du fichier "génétique"

- Renseignement - International -



Date de mise en ligne : mardi 9 décembre 2008

Spyworld Actu

La base de données d'ADN de la police britannique, rapportée à la population du pays, est la plus grosse au monde. Elle contient plus de 4,3 millions d'empreintes génétiques, dont 850 000 au moins appartiennent à de simples témoins, des victimes ou encore des personnes que la justice a finalement décidé de ne pas poursuivre ou qui ont été acquittées. Parmi ces 850 000 personnes, on compte, de l'aveu même du ministère de l'intérieur, 40 000 enfants de 10 à 17 ans.

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) vient ainsi de condamner le Royaume-Uni pour le "caractère général et indifférencié" de la conservation des empreintes digitales, échantillons biologiques et profils ADN des personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions mais non condamnées. Elle a estimé, jeudi 4 décembre, qu'il s'agissait d'une "atteinte disproportionnée au respect de la vie privée".

L'un des plaignants, à qui la CEDH vient de donner gain de cause, est aujourd'hui âgé de 19 ans, mais son ADN a été prélevé et stocké quand il avait été arrêté dans une histoire de vol en janvier 2001. Il avait 12 ans et devait être acquitté cinq mois plus tard.

La police britannique a commencé à ficher les empreintes génétiques de ses concitoyens dès 1995 mais, à l'époque, seules celles des mis en cause dans des affaires criminelles étaient concernées. Encore fallait-il qu'ils aient été condamnés.

La loi a évolué en 2001, puis en 2004. Depuis plus de quatre ans, tous les ADN de personnes impliquées d'une manière ou d'une autre dans un délit, dont la police peut légalement garder trace en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord, y sont stockés ad vitam aeternam. Le fichier d'empreintes digitales, qui en compte plus de 7,3 millions, est géré de la même manière, et fiche, lui aussi, plus de 850 000 innocents.

Les associations qui défendent les libertés civiles se sont toujours opposées aux bases de données d'ADN et d'empreintes digitales britanniques. Elles ont donc applaudi la décision de la CEDH.

"EMPLI DE HONTE"

Tout comme l'opposition au Labour. Le 4 novembre, la Chambre des lords avait adopté un amendement conservateur qui demandait que les empreintes digitales et génétiques des personnes mises hors de cause soient retirées des deux bases de données.

Jacqui Smith, ministre de l'intérieur de Gordon Brown, a jugé, dans la foulée de la décision de la Cour européenne, que "le fichage de l'ADN et des empreintes digitales était essentiel pour lutter contre le crime". Elle s'est dite "déçue" par le jugement de Strasbourg et a jusqu'à mars pour décider de la suite qu'elle lui donnera. Le ministère de l'intérieur a par ailleurs admis qu'il n'étendrait pas, comme il souhaitait le faire, cette base de données aux délits les plus mineurs (ceux dont la police ne garde pas trace).

Le Daily Telegraph, dans son édition du 5 décembre, a estimé que "des centaines de meurtriers, de violeurs et de malades sexuels resteraient en liberté à cause de la décision de la Cour européenne de justice". Le Daily Mail du même jour, qui revendique son hostilité à la Cour de Strasbourg, s'est, pour sa part, réjoui de la décision. "Je me sens rempli de honte de voir que des Allemands, des Italiens, des Estoniens et des Azerbaïdjanais nous infligent des leçons de liberté", écrit Tom Utley. "Mais ces leçons sont devenues nécessaires alors que cela fait plus de dix ans que le gouvernement cherche à ce que l'Etat puisse contrôler chaque minute de notre vie."

Post-scriptum :

<http://www.lemonde.fr/societe/artic...>